



Royal Netherlands Academy of Arts and Sciences (KNAW) KONINKLIJKE NEDERLANDSE AKADEMIE VAN WETENSCHAPPEN

Impots et fiscalite

't Hart, M.

published in

Dictionnaire des Pay-Bas au Siecle d'or
2018

[Link to publication in KNAW Research Portal](#)

citation for published version (APA)

't Hart, M. (2018). Impots et fiscalite. In C. Secretan, & W. Frijhoff (Eds.), *Dictionnaire des Pay-Bas au Siecle d'or: De l'Union d'Utrecht a la paix d'Utrecht (1579-1713)* (pp. 377-379). CNRS Editions.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the KNAW public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain.
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the KNAW public portal.

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

E-mail address:

pure@knaw.nl

DICTIONNAIRE

Les Pays-Bas au Siècle d'or

De l'Union d'Utrecht
à la Paix d'Utrecht
(1579-1713)

Sous la direction
de Catherine Secretan et Willem Frijhoff

CNRS EDITIONS

15, rue Malebranche - 75005 Paris

IMPÔTS ET FISCALITÉ

Au début de l'époque moderne, les Néerlandais étaient connus pour être les plus lourdement imposés de toute l'Europe. Pourtant, ils semblaient porter ce fardeau assez aisément, alors que partout ailleurs en Europe, de nombreuses sociétés furent en proie à des troubles au sujet d'impôts bien moins conséquents. Eux-mêmes, Néerlandais, s'étaient révoltés contre le roi d'Espagne à propos d'impôts dont la charge était moindre qu'ailleurs, à commencer par la tristement célèbre dîme de la fin du xvi^e siècle. Le fardeau fiscal passa d'environ 5 % du salaire des classes moyennes et populaires dans les années 1570, à un taux variant entre 13 % et 16 % dans les années 1640. La raison de ce

consentement à l'impôt constitue un curieux paradoxe, qui peut s'expliquer par le type d'impôts, la relative richesse de la population, la possibilité de contracter des prêts, et enfin la situation politique qui prédisposait la population à accepter une fiscalité à la fois diversifiée et lourde.

Grâce au niveau élevé d'urbanisation de la République, l'accise, c'est-à-dire la taxe sur les biens de consommation, générait des revenus importants. Ces « impôts indirects » n'étaient pas vraiment considérés comme des impôts par la population. D'une part, parce que chacun y était assujéti, y compris les nobles, le clergé et les soldats. D'autre part, parce que les impôts « directs » sur les maisons, les terrains et les

biens, étaient moins lourds. Enfin, aucune exemption ne s'appliquait pour les nobles, le clergé ou encore la haute bourgeoisie. Certes, le patrimoine des plus fortunés était sans doute plus ou moins sous-évalué, mais le fait n'était pas très visible. D'autant plus qu'au sein des groupes sociaux de Hollande fortement engagés dans le commerce, les marchands aspiraient souvent à être classés dans la catégorie la plus élevée des possédants, car aux yeux de l'extérieur, cela constituait une marque de solvabilité qui pouvait leur faciliter l'obtention de prêts et les faire apparaître comme des partenaires fiables lors de transactions commerciales.

Les impôts plus élevés nécessitaient évidemment des salaires plus élevés, mais ce fait était compensé par une économie et des exportations en pleine expansion, au moins jusque dans les années 1670. Les richesses accumulées permettaient une collecte relativement souple des impôts, essentiellement parce que les droits de douane et ceux sur les marchandises entrantes et sortantes étaient faibles, ce qui stimulait le commerce extérieur. Comparés aux droits de douane bien plus élevés dans la plupart des pays d'Europe, la faible part que représentaient les droits néerlandais signifiait *de facto* un avantage pour les Néerlandais engagés dans le commerce international, facteur décisif pour l'essor de l'économie. Le développement de l'urbanisation ici encore, et ce au moins jusqu'à la fin des années 1670, permit également de lever de nouvelles accises. En retour, le contexte urbain de la République facilitait la souscription d'emprunts publics qui pouvaient être contractés à des taux d'intérêt relativement faibles du fait de l'abondance de capitaux commerciaux. Les emprunts présentaient l'avantage considérable d'atténuer les augmentations d'impôts les plus sévères. Cela dit, malgré les continuelles dépenses de guerre, ces augmentations n'eurent jamais besoin d'être très fortes et ne répondaient qu'à la nécessité de pouvoir payer les intérêts sur les emprunts contractés.

Si les provinces étaient autonomes du point de vue fiscal, le Conseil d'État déterminait chaque

année le budget à prévoir pour la défense commune (appelé *Staat van Oorlog*, « État de la Guerre »), budget que les provinces devaient approuver aux États-Généraux. Un système de quota fixait ensuite le montant de la participation de chaque province. En haut de l'échelle, la Hollande, de loin la plus imposée, contribuait pour 58,3 %. Puis, en ordre décroissant, la Frise (11,7 %), la Zélande (9,2 %), l'Utrecht (5,8 %), la Groningue (5,8 %), la Gueldre (5,6 %) et l'Overijssel (3,6 %). Tout en bas de l'échelle, la Drenthe ne devait que 1 % surnuméraire.

En l'absence d'une dette publique garantie, les autres pays furent nombreux à devoir augmenter beaucoup plus rapidement leurs impôts en période de conflits, sous la pression des soldats qui réclamaient leurs soldes et menaçaient de se mutiner. Ces augmentations rapides entraînaient un mécontentement à l'égard des impôts et provoquaient des révoltes fiscales, toutes choses que la République des Provinces-Unies sut éviter. Du fait que les soldats néerlandais étaient payés en temps et en heure, l'économie ne souffrit d'aucun de ces désordres engendrés par les mutineries ou les soldats contraints de défendre leurs intérêts. Les villes de garnison tirèrent, au contraire, profit de la présence des troupes, en premier lieu parce que celles-ci assuraient la sécurité, mais aussi parce que les soldats étaient payés chaque semaine, ce qui stimulait la consommation locale.

Si, malgré tout, la République connut, elle aussi, parfois, des troubles et des révoltes fiscales, ces événements restèrent relativement limités, très localisés et toujours maîtrisés par les élites locales, qui généralement soutenaient le pouvoir en place. On sait que René Descartes, lui-même un ancien officier, en dépit de la guerre et de la présence de soldats en grand nombre, préféra vivre aux Pays-Bas à cause d'une certaine paix et de la prospérité qu'on y trouvait, l'une et l'autre se renforçant mutuellement. Ces caractéristiques étaient accentuées par une culture politique fédérale au niveau de l'Union (les États-Généraux), mais aussi au niveau provincial, qui laissait une grande liberté d'action

aux autorités urbaines locales. Le soutien qu'apportaient ces dernières était remarquable, en opposition radicale avec bon nombre d'autres pays où les élites locales se rallièrent souvent aux mouvements de révolte fiscale. Aux Pays-Bas, en revanche, il est évident que les autorités locales ont tiré parti des structures fiscales. Tout d'abord, dans la plupart des cas, ces autorités avaient investi massivement dans la dette publique et, donc, recevaient régulièrement le paiement d'intérêts par les responsables gouvernementaux. Ensuite, ces autorités n'ignoraient pas que les accises finançaient l'essentiel des intérêts perçus. Elles favorisaient donc une culture politique encourageant la collecte de l'impôt, allant même jusqu'à étouffer dès que possible la moindre révolte. Enfin, les communautés locales étaient nombreuses à tirer également profit de la présence des garnisons, entretenant avec les soldats d'excellentes relations, d'autant plus que la croissance de leur ville signifiait une élévation de son statut, une augmentation des recettes perçues localement et une plus grande attractivité pour le commerce et les immigrants.

Parmi ces villes, un petit nombre hébergeait aussi l'une des cinq amirautés, garantes de la protection du commerce international et du commerce avec chacune d'elle. Ainsi, Rotterdam, Amsterdam, Hoorn et Enkhuizen en Hollande, Middelbourg et Flessingue en Zélande, Dokkum (cette dernière, transférée en 1645 à Harlingen) en Frise, offrirent de nombreuses possibilités de participation aux activités très rentables d'approvisionnement de la marine. Cette remarquable situation de donnant-donnant, qui combinait des impôts élevés et un fort engagement des autorités locales, explique le paradoxe évoqué plus haut, de la concomitance d'une lourde imposition et de rares révoltes fiscales.

Marjolein 't Hart

Marjolein 't Hart, *The making of a bourgeois state. War, politics and finance during the Dutch Revolt* (Manchester: Manchester University Press, 1993). – Marjolein

't Hart, Joost Jonker & Jan Luiten van Zanden (dir.), *A Financial History of the Netherlands* (Cambridge: Cambridge University Press, 1997). – Richard Bonney, *The Rise of the Fiscal State in Europe, c. 1200-1815* (New York: Oxford University Press, 1999). – Jan Glete, *War and the State in Early Modern Europe: Spain, the Dutch Republic, and Sweden as Fiscal-Military States, 1500-1660* (Londres: Routledge, 2002). – Marjolein 't Hart, *The Dutch Wars of Independence. Warfare and Commerce in the Netherlands, 1570-1680* (Londres: Routledge, 2014).

➤ ARMÉE ; AMIRAUTÉS ; COMMERCE MARITIME ; PROVINCES.

INDES NÉERLANDAISES (INDONÉSIE)

➤ BANDA, MASSACRE DE ; BATAVIA ; COMPAGNIE DES INDES ORIENTALES ; EMPIRE COLONIAL

INDUSTRIE ➤ AMSTERDAM ; CONSTRUCTION NAVALE ; ÉCONOMIE ; INVENTIONS ET DÉCOUVERTES ; MOULINS ; TEXTILE (INDUSTRIE) ; ZAAAN (RÉGION INDUSTRIELLE DU)

INONDATIONS

Pays plat, en bonne partie situé en dessous du niveau de la mer mais protégé depuis le haut Moyen Âge par un nombre toujours croissant de digues maritimes et fluviales, les Provinces-Unies sont jusqu'à nos jours en lutte permanente contre le danger d'invasion par la mer. Si les endiguements continuels des polders ont renforcé les défenses du pays et ajouté dès le xvi^e siècle de grandes surfaces exploitables, les inondations répétées, causées par la force des éléments (fortes tempêtes suivies de très grosse mer, le plus souvent à l'automne) ont à leur tour changé de nombreuses fois la configuration du territoire. Plusieurs inondations majeures, nommées d'après le jour du calendrier, sont restées très vivantes dans la mémoire collective. De nombreux tableaux et estampes de l'époque représentent des scènes de détresse, témoignant de la vigueur des intempéries et soulignent les destructions parfois spectaculaires. Plusieurs légendes relatent le sort de villes disparues et